

... les professeurs, vous vous chargerez du mobilier des classes et des frais de distributions de prix; en revanche, je vous comptera 40 fr. par an pour chaque pensionnaire, et 25 fr. pour chaque externe. Moi, je m'arrangerai des résultats, après avoir fait face aux dépenses de tout le service pour les internes, ainsi que du mobilier et de l'entretien des dortoirs, réfectoires et cuisines.

L'administration municipale de Tourcoing souscrit d'autant plus volontiers à cette combinaison qu'elle y trouvait toutes les garanties de l'élément religieux qui, de tout temps a été respecté par la grande majorité de la population de cette ville.

En effet, en traitant avec le chef éminent de notre diocèse, c'était le prendre comme drapeau de l'établissement dont le corps entièrement choisi par l'Université, et nommé par M. le Ministre de l'Instruction publique a été composé de façon à donner satisfaction à l'esprit du pays; cela est si vrai que le principal et plus de la moitié des professeurs sont des ecclésiastiques.

Certes, le collège de Tourcoing est un établissement de plein exercice dont la ville peut s'enorgueillir à juste titre; mais cette situation, Messieurs, est exceptionnelle, et c'est avec regret que nous devons abandonner l'idée de pouvoir créer un collège sur les mêmes bases.

D'abord, Monseigneur l'Archevêque n'est pas propriétaire du collège de Roubaix comme il l'est de celui de Tourcoing.

A Tourcoing, il est chez lui, il a passé un bail renouvelable tous les cinq ans, et du moment où l'université viendrait à lui imposer des professeurs qui ne sympathiseraient pas avec les siens, il resterait le maître de résilier, et de diriger son établissement à son gré.

De plus, dans ce bail l'article 6 dit: Si par une circonstance indépendante de la volonté des parties, on ne pouvait maintenir à la tête du collège un principal prêtre, agréé par Monseigneur l'Archevêque de Cambrai, le présent engagement sera résilié de plein droit.

Ensuite, Messieurs, il y a une autre raison que je cherche à aborder avec ménagement, car je sens bien que j'arrive au point le plus délicat de mon argumentation; cette raison, c'est que l'Université qui a bien voulu compter avec la résistance que pendant de longues années elle a rencontrée à Tourcoing, n'accorderait pas certainement à Roubaix un collège dans les mêmes conditions. — Monsieur le ministre de l'Instruction publique autoriserait sans doute la ville de Roubaix à fonder un collège communal, comme il y en a dans beaucoup de villes, avec le proviseur et l'aumônier seulement ecclésiastiques; tous les autres professeurs laïques.

Eh bien, Messieurs, votre commission à l'unanimité, n'a pas jugé un collège semblable susceptible de tenir à Roubaix.

En effet, admettons pour un moment que la majorité du Conseil municipal décide que le collège sera communal, et que Monseigneur, ne se sentant plus libre d'y exercer son patronage, vienne à nous retirer son concours, quelle sera notre position?

Ah! j'entends quelques membres qui disent: Eh bien, nous nous en irons de ce patronage. — Soit! — Mais quelle chance de succès pouvez-vous espérer en créant un collège de ce genre dans une ville où l'élément religieux s'est infiltré dans les mœurs, où les pères et les mères de famille surtout, ont la plus grande confiance dans le clergé, dont la coopération incessante et désintéressée, convenons-en, vient en aide, ici, à toutes les classes de la société? Est-ce que vous ne voyez pas qu'à côté de votre collège laïque, il s'en formera un ecclésiastique de suite, si ce n'est avant, et qui précisément à cause de ses éléments religieux, vous enlèvera la plus grande partie des élèves?

N'allez pas croire, Messieurs, que je veuille vous parler d'un collège laïque comme d'un épouvantail, et présentant des dangers pour la morale, non, je sais aussi bien que qui que ce soit combien les professeurs d'Université sont probes, laborieux et pleins de mérite; et cela est si vrai que votre commission a insisté pour que l'on pût en introduire quelques uns, ceux de hautes sciences, dans l'établissement que vous l'avez chargé d'étudier.

Et, pour preuve que notre population préfère un collège ecclésiastique, c'est que sur vingt élèves qui sortent du collège actuel de Roubaix, quinze au moins sont envoyés, soit à Tourcoing, soit à Marcq, soit à St. Joseph à Lille, soit à St. Jean à Douai, soit à Amiens, soit à Pissy. L'esprit du pays est donc bien caractérisé par le choix de ces établissements.

Puisque nous sommes en train d'envisager les endroits vulnérables de la question, permettez-moi, Messieurs, de continuer, je n'ai plus que peu de mots à vous dire:

Dans un autre ordre d'idées, il y a aussi une autre raison qui a bien sa valeur et qui peut faire douter du succès d'un collège communal ici, c'est que les professeurs universitaires, dont le traitement maximum est de 1800 francs et qui, ne pouvant pas vivre en communauté comme messieurs les ecclésiastiques, devront s'imposer bien des privations pour parvenir à se loger et à se suffire dans une ville où la vie est extrêmement chère.

Il est fort à craindre que le contact du monde dans lequel ils devront vivre, ne soit pour eux le supplice de Tantale. Se savoir instruit, bien élevé, être obligé de tenir phélocroon rang, et voir à côté de soi constamment tout de gens qui gagnent l'argent facilement et peuvent se donner tout le bien être dont on se sent

privé, n'y a-t-il pas là de quoi faire regretter à un professeur, si peu envieux qu'il soit, d'avoir embrassé une carrière si laborieuse et si peu retribué. Le découragement, en pareil cas, doit faire naître bien des dégoûts qui peuvent influer sur le zèle de ces dignes professeurs, et les engager à demander leur changement. Il y aurait souvent dans un collège universitaire à Roubaix, bien des mutations toujours nuisibles aux études.

Cet état de choses n'est pas à craindre dans les villes qui n'ont pas de commerce, comme Douai, par exemple; mais ici, où les employés ont des traitements de colonels et de généraux, l'envie ou plutôt la tentation, avouons-le, Messieurs, serait bien pardonnable.

En résumé, votre commission, par tous les motifs qui précèdent, a décidé que la ville a intérêt à se rendre propriétaire de l'immeuble du collège actuel, au prix et conditions du contrat de la société des pères de famille, que cet établissement devra conserver son titre et sa condition d'institution libre; qu'il est de toute nécessité de le compléter sur le pied de plein exercice, et de le rendre accessible à toutes les classes de la population, de façon à ce qu'il réponde entièrement aux besoins de notre jeune génération, tant pour les lettres que pour les sciences. C'est donc après avoir bien étudié la question dans de nombreuses réunions, que nous avons jugé convenable de faire demander audience à Monseigneur l'Archevêque de Cambrai. La députation a eu l'honneur d'être reçue avec beaucoup d'accueil par cet éminent prélat qui a bien voulu promettre son concours pour la reorganisation de notre établissement secondaire libre, sur les bases que nous avons adoptées, et que nous allons avoir l'honneur de vous proposer comme conclusion.

Mais avant tout, Messieurs, comme vous nous aviez chargés d'une mission double: celle d'étudier le système d'Instruction, et celle du rachat de l'établissement, il est bon de vous dire que nous avons cru devoir subdiviser notre travail, bien que les deux choses aient une corrélation complète entre elles, puisque l'une dépend de l'autre, et qu'avant de décider l'achat, il fallait aussi s'entendre sur sa destination.

En conséquence, votre commission m'ayant chargé de son rapport sur la décision unanime qu'elle a prise pour la reorganisation future de notre collège, voici la délibération que j'ai l'honneur de vous proposer.

Vu la nécessité des mesures à prendre pour satisfaire aux exigences toujours croissantes de notre population, en ce qui touche à l'Instruction publique.

Considérant que le collège actuel doit être organisé, tant pour l'ensemble de ses études, que pour l'admission d'externes libres à prix réduit, de façon à ce qu'il réponde à tous les besoins et qu'il soit plus accessible à tous;

Oui le rapport de la commission chargée de l'examen de cette question.

Le conseil municipal, Délibère:

Art. 1^{er} Le collège actuel devra constater son titre et sa condition d'établissement secondaire libre.

Art. 2 Les classes latines, y seront complétées au fur et à mesure que cela sera nécessaire jusqu'en philosophie inclusivement.

Art. 3 Les cours de Français y seront également complétés, en y introduisant le plus de sciences possibles, et en adoptant le programme de l'enseignement secondaire spécial, fondé par la loi du 26 juin 1865.

Art. 4 Les professeurs de hautes sciences devront être diplômés, et pourront être pris au besoin parmi ceux des cours publics.

Art. 5 Les autres professeurs des cours supérieurs de français, ainsi que ceux des cours latins à partir de la quatrième jusqu'à la philosophie inclusivement, devront avoir aussi leur diplôme.

Art. 6 Le prix de l'externat, à dater de la réorganisation sera réduit à 7 francs par mois pour les classes de français. — Le prix de 40 francs pour les classes latines sera maintenu. — Toutefois, il sera facultatif aux parents d'envoyer leurs enfants comme externes libres, à raison de 5 francs par mois, dans les cours français, comme dans ceux latins.

Art. 7 En retour la ville devra fournir le local approprié au service de l'établissement et payer à ce dernier la dixième de ses dépenses annuelles.

Art. 8 Un engagement réciproque sera passé entre la ville et le Directeur pour la durée de neuf années, qui prendront date à la rentrée des classes de l'année courante, soit fin septembre ou commencement d'octobre prochain.

Il est entendu Messieurs, que si comme nous l'espérons, vous êtes d'avis d'adopter cette délibération, un de nos honorables collègues, M. Dewriez, aura l'honneur de vous en soumettre une autre relativement à l'opportunité du rachat et de l'appropriation du dit établissement.

Ch. BOURBIER, rapporteur;
DUTHOIT;
DEWARREZ AINÉ;
MOTTE BOSSUT;
L. WATINE-WATTINNE;
DELBEQUE-DESFONTAINE;
TOULEMOND NOLLET.

CHRONIQUE LOCALE & DÉPARTEMENTALE

VILLE DE ROUBAIX.

DÉNOMBREMENT QUINQUENNAL DE LA POPULATION.

Le Maire de Roubaix, Chevalier de l'Ordre Impérial de la Légion d'Honneur, annonce à ses concitoyens qu'aux termes du décret impérial du 28 mars dernier et des instructions préfectorales publiées pour son exécution, il va être procédé au recensement quinquennal de la population de la ville.

Un Commissaire spécial, délégué à cet effet, et porteur d'une Commission, se rendra au domicile des habitants pour faire le recensement des ménages et des individus.

Le maire compte que les habitants voudront bien faciliter cette opération, non moins importante au point de vue de l'intérêt particulier de la ville qu'à celui de l'intérêt général, en donnant au commissaire délégué tous les renseignements dont il aura besoin et en secondant autant qu'il est en leur pouvoir, les mesures prises à cet égard par l'Administration municipale.

Roubaix, le 1^{er} mai 1866.

ERNOULT-BAYART.

Le Conseil municipal de Roubaix se réunira samedi prochain 5 mai. Voici l'ordre du jour de cette séance:

1. Présentation du Compte administratif du maire pour 1865;
2. Présentation du Budget supplémentaire de 1866;
3. Présentation des comptes et budget des Hospices;
4. Présentation des comptes et budget du Bureau de Bienfaisance;
5. Création d'un syndicat pour l'entretien des ruisseaux de l'Espierre et du Trichon;
6. Demande d'une prise d'eau de MM. Dillies frères;
7. Repavage de la cour de travail et des échaudoirs de l'abattoir;
8. Couverture du riez du Trichon;
9. Pétition des propriétaires de deux rues nouvelles;
10. Pétition de deux médecins des pauvres;
11. Mobilier du logement des Sœurs au Tilleul;
12. Communication d'une lettre de M. le Maire de Lille;
13. Demande de la Fanfare de Roubaix;
14. Avis sur l'établissement d'un marché à Templeuve;
15. Supplément au matériel de la Condition publique.

Dans la nuit de dimanche à lundi, on a trouvé pendu à un arbre, dans une pâture attenante à sa propriété, le nommé Raimond, tonnelier à Tourcoing.

On croit que ce malheureux a mis fin à ses jours, à cause d'une maladie dont il était atteint et qu'il croyait incurable. Raimond laisse une veuve et quatre enfants en bas-âge.

Dans son audience d'hier, tribunal correctionnel de Lille a condamné à quinze jours de prison, pour coups et blessures, le nommé Armand Masure de Roubaix.

ETAT-CIVIL DE ROUBAIX

Du 21 au 27 avril 1866 inclus.

NAISSANCES.

25 garçons et 22 filles.

MARIAGES.

23 avril. — Constant Kégelaers, terrassier, et Adélaïde Detrocourt, journalière. — Agathon Bouillet, fleur, et Clémence Duchesnoy, bobineuse. — Antoine Twaquizen, tisserand, et Adolphe Depelchin, tisserande. — Jean Biterman, fleur, et Sidonie Carrelle, rattacheuse. — J. Bte Merckaert, tisserand, et Marie Keulemans, couturière.

24. — Charles Agache, cultivateur, et Marie Delannoy, sans profession.

25. — J. Bte Cock, contre-maître de tissage, et Marie Duaux, cabaretière.

DÉCÈS.

22 avril. — Anné Harzens, épouse de Pierre Damers, 75 ans, ménagère, hôpital.

23. — Florentin Agache, veuf de Florine Debutime, 68 ans, tisserand, rue d'Arcole. — Louis Bury, époux de Sabine Witeau, 67 ans, tisserand, à l'hôpital des Petites Sœurs.

24. — Jules Sorepel, célibataire, 54 ans, sans profession, rue de la Redoute. — Rosalie Mourette, épouse d'Alphonse Biset, 28 ans, couturière de robes, rue de la Pannerie. — J. Bte Lefebvre, époux de Fideline Florin, 39 ans, tisserand, au Pile. — Louis Lebrun, époux de Josephine Gervois, 48 ans, tisserand, Chemin Vert. — Jean Bernard, célibataire, 41 ans, mécanicien, hôpital.

25. — Marie Moulard, veuve de Jean Desbonnets, 58 ans, ménagère, aux Petites Sœurs. — Pierre Sote, époux de Colette Prouvost, 54 ans, domestique, aux Fontenoy. — Pierre Verrées, 48 ans, journalier, au Fontenoy.

26. — Paul Glorieux, célibataire, 54 ans, tisserand, hôpital. — Rosaline Chretien, épouse de Henri Meurisse, 31 ans, ménagère, rue d'Inkermann.

27. J. Bte Vandebentoy, époux de Virginie Bara, 64 ans, employé de commerce, rue de la Paix. — Clémentine Duffo, épouse d'Etienne Bivaux, 37 ans, ménagère, rue de la Guinguette.

Il est décédé en outre 5 garçons et 11 filles au-dessous de l'âge de 10 ans.

Pour toute la chronique locale: J. Renoux.

FAITS DIVERS

— On lit dans le Constitutionnel:

« Pour des raisons trop faciles à comprendre, certaines personnes, voulant nuire au succès de l'emprunt, cherchent à accrédi-ter cette opinion: que la souscription ouverte chez M. Blount et Co n'est pas faite pour le compte de la Compagnie de gouvernement pontifical.

» Nous sommes autorisés à donner le plus absolu démenti à cette assertion. L'appel fait par le Saint Siège est direct, et le rôle de MM. Blount et Co consiste uniquement à recueillir pour son compte le montant des souscriptions.

C. FIELL, 6019-4894. 29 A

— Le nombre des immigrants débarqués à New York en 1865, peut être évalué à peu près exactement à 201,705, tandis qu'il n'avait été, en 1864, que de 182,916.

Les ports d'embarquement les plus importants, et le nombre approximatif des passagers d'entrepoint qui en sont partis durant l'année, sont comme suit:

Liverpool.....	411,790
Brême.....	31,051
Hambourg.....	27,933
Glasgow.....	9,462
La Havre.....	6,241
Londres.....	5,560

C'est de l'Allemagne et de l'Irlande qu'est venue comme de coutume la plus grande quantité d'immigrants.

Près de moitié se sont fixés dans l'Etat de New-York. Le reste s'est établi dans les Etats de l'intérieur; parmi ceux-ci, l'Illinois offre un exemple frappant de prospérité d'être exclusivement ou à peu près à l'immigration. Sa population s'est accrue depuis 1860 de 539,000 âmes, quoique 236,000 hommes en soient partis durant les quatre dernières années pour se joindre aux armées du Nord; 17,914 travailleurs européens s'y sont établis en 1865. On signale aussi un commencement de colonisation dans les Etats du Sud, et l'on espère que les agriculteurs étrangers viendront tenter d'exploiter eux-mêmes les richesses du sol de l'ancienne confédération.

— Les ouvriers maçons de Nantes viennent de se mettre en grève. Tous les travaux de bâtiments sont suspendus.

— On signale sur divers points en Algérie d'innombrables nuées de sauterelles qui arrivent du Sud.

Elles se sont abattues dans les cercles de Boghar et de Medeah, au milieu de tribus importantes. Il est à craindre que, se portant vers d'autres sites, elles ne se jettent dans la plaine de la Mitidja.

D'autres nuées ont passé sur Teniet-el-Had allant vers le Chef. Les cultures d'un grand nombre de tribus ont été dévastées.

Dans la province de Constantine, les sauterelles sont arrivées aux environs de Bordj-Bou-Arrejidj et dans la plaine de la Medjana; elles paraissent se diriger vers l'Est.

Partout des ordres ont été donnés pour qu'on cherche à les détruire et à préserver les récoltes. Les efforts de tous sont indispensables pour atténuer les effets de ce véritable fléau.

— Le Comité supérieur des offrandes nationales en faveur des armées de terre et de mer vient de présenter à l'Empereur son rapport annuel. La somme totale des rentes que possède la Caisse des offrandes nationales est de 265,651 francs. Les recettes de 1865, y compris le solde en caisse au 31 décembre 1864, s'élèvent à 393,369 fr. 22 c., et les dépenses à 245,784 fr. 34 cent. Il en résulte en faveur de la Caisse un solde de 147,578 fr. 88 c., qui par suite d'arrangements ordonnés, mais non payés, se réduit à 127,564 fr. 88 c. 149 nouveaux rentiers, ayant appartenu aux expéditions d'Italie, de Chine, de Cochinchine, du Mexique, du Maroc et de l'Algérie, ont été admis pour une somme de 6,436 francs de rentes. Au 31 décembre 1865, le nombre total des rentiers était de 6,257, et le montant des rentes qui leur sont payées de 244,611 fr.

— On joue en ce moment, traduite en anglais et en allemand, la Famille Benoiton, à Londres et à Berlin.

— Un célèbre banquier, dont la maison de campagne est entourée de pièces d'eau, ayant lu dans un journal qu'on avait découvert le moyen de peupler les étangs de truites, en y répandant une certaine poudre qui coûtait un louis d'or, expédia cette somme à l'inventeur pour qu'il lui en vint de la poudre merveilleuse. Peu de jours après, raconte l'Europe, la pièce d'eau lui revint avec cette réponse:

« Je regrette de ne pouvoir vous envoyer la poudre en question; j'annonce qu'en a été faite n'était qu'une gageure; j'avais parié contre un de mes amis qu'il n'était pas possible d'imprimer dans un journal une chose, quelque absurde qu'elle fût, sans qu'il y eût un naïf (pour ne pas dire un imbécile) qui y ajoutât foi. Vous êtes, monsieur, le vingt septième. »

— Depuis quelques jours ont lieu sur la Seine, entre le pont d'Iéna et le Pont-Neuf, les expériences des bateaux-omnibus. Trois compagnies se disputent le privilège d'exploitation. Jusqu'à présent, c'est le bateau français appartenant à M. Plasson qui semble devoir rendre les plus grands services, étant celui dont le marché est la plus rapide. C'est donc probablement M. Plasson qui obtiendra le privilège de cette locomotion nouvelle à Paris.

EMPRUNT ROMAIN

DE

SOIXANTE MILLIONS DE FRANCS.

En titres de 500 francs de capital nominal, produisant 25 francs d'intérêt annuel, payables à Paris le 15 avril et le 15 octobre émis à 330 francs, payables:

100 francs en souscrivant; 17 U

100 francs le 15 juillet 1866;

130 francs le 15 octobre 1866. (moins coupon au 1^{er} octobre, soit 117 fr. 50 c.)

Faculté d'escompter à 5 % 210000000

LA SOUSCRIPTION EST OUVERTE

A Paris, chez M. Edward BLONNET et Co, banquiers, rue de la Paix, 3, chargés de l'émission de l'emprunt; à Tourcoing, chez M. C. Bourbière, banquier; à Lille, chez M. A. Scalbert, banquier; à Cambrai, chez M. M. Charles Roth, banquier; à Douai, chez M. L. Dupont, et Co, banquiers; à Dunkerque, chez MM. C. Bourbière et Co, banquiers; à Valenciennes, chez MM. L. Dupont et Co, banquiers.

Elle sera fermée aussitôt que l'emprunt sera couvert.

Toute souscription doit être accompagnée d'un envoi de 100 francs par titre de 25 francs de rente. 6020-4894. 29 A

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 30 avril.

Les nouvelles alarmantes que le télégraphe et les journaux nous apportent de l'autre côté du Rhin, comme de l'autre côté des Alpes, ont produit sur notre marché l'effet qu'il était facile de prévoir. Toutes les valeurs de spéculation ont ouvert aujourd'hui avec une baisse notable sur les cours de clôture de samedi. L'italien qui était resté à 48.30 a ouvert à 48 fr. pour tomber à 43.75 et finir à 43.90. La rente restée samedi à 66.40 a débuté à 65.45; elle a flechi ensuite à 65.20 pour se relever à 65.50 et finalement retomber à 65.15. Les pensions anglaises perdent 3/8 à 86 1/2. La cote de Vienne arrive aussi en forte baisse. A midi les métalliques étaient à 54.59, soit 20/0 de baisse sur samedi. Le change sur Londres avait atteint 107.25 et le change sur Paris 42.75. Notre marché a été naturellement très agité. Nous n'avons pas besoin de dire que la réponse des primes s'est faite à des cours équivalant à leur complet abandon. Le mobilier s'est tenu de 540 à 550 et l'Espagnol de 292.50 à 303.75. Le comptoir d'escompte ouvert à 800 a fait 770 et reste à 785. La société générale reste à 520 et le crédit foncier à 1190. Le mexicain s'est tenu de 39.12 à 40. Le turc est à 33 fr. Tous les chemins français sont en baisse, bien que leurs cours soient supérieurs à leurs cours de début. L'Orléans reste à 810 après 800, le Nord à 1077.50 après 1065, le Lyon à 845 après 835. Les chemins étrangers ont été encore plus maltraités. Les Autrichiens sont tombés à 317.50, les Lombards à 335. Le Saragosse est à 180 et l'immobilier 400. Les Mines ont varié de 70 à 80.

Cours moyen du comptoir: 30/0 65.50

4 1/2 95.87. 1/2

Banque de France 3,555;

Crédit Foncier 1205.

COURS DE LA BOURSE

Du 1^{er} mai 1866.

Cours de ce jour	Cours précédent
3/0..... 65 60	3/0..... 65 65
4 1/2..... 95 75	4 1/2..... 95 75

Au moment où les machines à vapeur prennent une extension considérable, nous ne saurions trop engager le public de se méfier des nombreuses contrefaçons qui lui sont offertes sous le nom de machines à vapeur de Wheeler et Wilson, de New-York. Ces machines dont la réputation est faite depuis longtemps dans le Nord et à France, sont les seules, on le sait, qui puissent présenter toutes les garanties de perfection et de solidité. Nous croyons devoir rappeler encore qu'elles portent l'inscription de l'agent général Européen de la Compagnie: C. M. MARTAUGEN, 70, OULEVARD SEBASTOPOL, à Paris.

Toutes les machines à vapeur de Wheeler et Wilson, SONT GARANTIES, PENDANT QUATRE ANS contre tous FRAIS DE RÉPARATION ET D'USURE; ces garanties spéciales peuvent être exigées par tous les acheteurs.

Chaque machine doit être pourvue:

- D'une double plaque;
- Du guide à ourler, de toutes largeurs;
- Du guide à ganser;
- Du guide droit;
- Du guide à poser les rubans sans battis;
- Du guide à soulacher;
- 4 pierre à Emery;
- Douze aiguilles, un tourne-vis, une barette, deux clefs, un tire-fil et un pied à piquer les ruches.

Il est à remarquer que les machines de contrefaçons offrent cinq ans de garantie, mais sans spécifier quel genre de garantie. Les agents de la Compagnie doivent toujours donner aux acheteurs l'explication de GARANTIE, PENDANT QUATRE ANS, CONTRE TOUT FRAIS DE RÉPARATION ET D'USURE.

S'adresser à M. Ch. François, agent général de la Compagnie pour Lille, Roubaix et Tourcoing, à Roubaix, 15, rue du Chemin de Fer, en face du Square.